



**FORMULAIRE DE DEMANDE D'AUTORISATION  
CENTRE DE VACANCES ET DE LOISIRS  
PLAN D'EAU DU COLOMBIER – ANSE  
SAISON 2022**

DOCUMENT À RENVOYER PAR MAIL À : [contact@mairie-anse.fr](mailto:contact@mairie-anse.fr) UNE SEMAINE AVANT

NOM DU CENTRE : .....

DATE DE LA RÉSERVATION : .....

NIMERO DE TÉLÉPHONE : .....

MAIL : .....

NOM DU RESPONSABLE DU CENTRE : .....

NOM DU RESPONSABLE DE LA BAIGNADE : .....

NOMBRE D'ENFANTS DE MOINS DE 6 ANS : .....

NOMBRE D'ENFANTS DE PLUS DE 6 ANS : .....

NOMBRE D'ENCADRANTS : .....

SURVEILLANT DE BAIGNADE :       OUI       NON

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

*Signature du demandeur*

**RAPPEL DES HORAIRES**

En juin le site est ouvert tous les samedis et dimanches  
et tous les jours du 27 juin jusqu'au 31 août 2022  
de 11h30 à 20h

La plage est surveillée par 2 Maitres-nageurs- sauveteurs de 13h à 19h pendant les jours d'ouverture.  
Plage gratuite

**RAPPEL DE LA REGLEMENTATION POUR LES CENTRES DE VACANCES  
ET DE LOISIRS**

- La baignade se fait obligatoirement dans la zone de bain pendant les heures de surveillance
- Le responsable du groupe doit signaler sa présence au responsable de sécurité et respecter les consignes.
- Le responsable du groupe doit faire respecter le règlement, réguler la baignade.
- Le responsable du groupe doit s'assurer de l'encadrement réglementaire :
  - 1 animateur pour 8 enfants de 6 ans et plus
  - 1 animateur pour 5 enfants de moins de 6 ans
- Les animateurs sont avec les enfant dans l'eau s'ils se baignent ou au bord (6 ans et +) et obligatoirement dans l'eau pour les moins de 6 ans.